

Compte Rendu Succinct

Séance du 12 février 2013

L'an deux mille treize et le douze février à 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel Rotger, Maire.

Etaient présents: M. ROTGER Michel – M. THENET Jean-Pierre - Mme BEAUDOUVI Anne-Marie – M. DUPONT Gérard - Mme TERRIER Marie-Claire - Mme CARAVEL Pascale - Mme FRANÇOIS Elisabeth - M. LEROY Pierre - M. LUPI Christian - M. RUET Guillaume - Mme PUSSET Lucienne - Mme LABIE Geneviève - M. CHAMBIN Daniel - Mme AUBERTIN Annie - M. ROBEIN Denis - M. CADOUOT Christian - Mme BROUSSE Patricia (départ à 22 h 40)- M. MILLET Gérald - M. CAMBAZARD Nicolas - Melle BORSATO Louise (départ à 23 h 15) – M. RECOUVREUX Robert - M. LEGRAND Louis - M. POIREL Denis – Mme GRISON Caroline - M. GAUTHIER Pascal - M. PREIONI Christian - Mme HAZHAZ Dénia.

Absents excusés: Mme BOUTEILLE Isabelle – Mme OUARTI Farah

<u>Absents excusés représentés</u>: M. LAFFONT Jean-Paul (procuration à M. CADOUOT Christian) - Melle FEVRE Déborah (procuration à Mme PUSSET Lucienne) - Melle IGOLEN Marie (procuration à M. MILLET Gérald) - Mme MACE Jocelyne (procuration à M. LEGRAND Louis)

Secrétaire de séance : Mme BORSATO Louise

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 H 30.

A. ADOPTION DU PROCES - VERBAL

Néant

B. COMMUNICATIONS

Néant

C. <u>INFORMATIONS</u>

- Remerciements de l'Ensemble Vocal Clairdor pour la subvention accordée pour l'année 2012.
- <u>Enquête publique : demande présentée par la société DIJON ENERGIES.</u>
 Le rapport et les conclusions de Monsieur Eugène TROMBONE, commissaire-enquêteur, sur la demande d'autorisation de construire et d'exploiter une chaufferie biomasse alimentant le réseau de chaleur du Grand Dijon est disponible au service urbanisme (bureau 5).
- Envoi aux communes du Grand Dijon du Budget Primitif 2013. Le Budget Primitif 2013 du Grand Dijon a été adressé à la commune par courrier en date du 7 janvier 2013. Ce document est à la disposition du public en mairie, auprès du service d'accueil.
- Organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires. Le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires fixe l'organisation de la semaine scolaire sur 4,5 jours. Le délai de réflexion laissé aux collectivités concernant cette modification des rythmes scolaires est reporté au 31 mars 2013, il était jusqu'à cette date avant le 1er mars. (décret disponible sur la plateforme)
- ZAC « Les Terres Rousses » : estimation du directeur des services fiscaux en date du 23 février 2010 Par un avis en date du 23 février 2010, le service local des Domaines a fixé la valeur vénale de la ZAC « Les Terres Rousses » (ZAC 6NA) à 70 € / m², avec une marge de négociation de 10 %.

- ZAC « Les Terres Rousses » - Réalisation du diagnostic d'archéologie préventive de la partie sud par l'INRAP Conformément à la délibération du 17 mars 2009 et à la convention signée le 18 mars 2009, l'Institut national de recherches archéologiques préventes (I.N.R.A.P) va prochainement réaliser le diagnostic d'archéologie de la partie sud de la ZAC 6NA. Les travaux devraient commencer courant de la semaine 14 pour une durée d'environ 3 semaines.

D. DELIBERATIONS

Lors de sa séance du 12 février 2013, le Conseil municipal:

Débat d'Orientation Budgétaire - Exercice 2013

Le Maire soumet à l'assemblée divers documents reprenant les points financiers principaux des exercices budgétaires précédents, ainsi qu'un aperçu des programmes qui débuteront en 2013. Il présente les orientations générales qui guideront la préparation du budget 2013.

Āprès cet exposé très technique, il invite l'assemblée à débattre et à formuler toutes observations sur les orientations

financières de l'exercice 2013.

EDF-Contrat facture regroupée avec annexe personnalisée

-DONNE à l'UNANIMITE son accord à l'émission d'une facturation regroupée.

-CHARGE le Maire de faire le nécessaire et l'AUTORISE à signer ledit contrat d'une durée de 3 ans à compter du 1er avril 2013, au tarif de 516€/HT/an.

Printemps des Poètes

-AUTORISE le Maire à signer le contrat de cession avec la compagnie «Théâtre en Bulles », pour un montant de 500 euros, dans le cadre de la participation de la commune le 16 mars 2013 à l'opération nationale «Le Printemps des Poètes».

<u>Protection des personnes et des biens et prévention de la délinquance par la mise en place de vidéo protection : demande d'autorisation et de subvention</u>

-APPROUVE à l'UNANIMITE le principe de la vidéo protection sur la commune pour assurer la prévention des atteintes à la sécurité des personnes et des biens dans les lieux pouvant être exposés à des risques d'agression ou de vols. -AUTORISE le Maire à déposer une demande d'autorisation d'un système de vidéo protection auprès du préfet de la

-AUTORISE le Maire à déposer une demande d'autorisation d'un système de vidéo protection auprès du prêtet de la Côte d'Or.

-SOLLICITE une subvention au titre du FIPD (Fonds interministériel de prévention de la délinquance) auprès des services de l'Etat.

-AUTORISE le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer tout document pour mener à bien ce projet.

Relation franco-allemande - 50e anniversaire du Traité de l'Elysée

- REAFFIRME à l'UNANIMITE l'attachement à la relation franco-allemande et au jumelage de Chevigny Saint Sauveur avec Bobenheim-Roxheim et Jessnitz, suite à l'appel lancé le 22 janvier 2013 par l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE) à l'occasion des célébrations, en 2013, du 50^e anniversaire du Traité de l'Elysée.

Centre Social et Culturel - fixation des tarifs de la soirée Espagnole du 6 avril 2013

-DONNE à l'UNANIMITE son accord sur les tarifs proposés par le Centre Social et Culturel « Pierre Perret » pour l'organisation d'une soirée culturelle sur le thème de l'Espagne le samedi 6 avril 2013, avec un repas traditionnel et une soirée musicale.

Tarif pour ces prestations:

• soirée complète (repas et soirée musicale) : 20 €,

• ½ tarif pour les enfants de – 12 ans.

Prix des boissons:

• La bouteille de vin : 10 €,

• Bières : 2 €,

• Boissons sans alcool: 1 €.

• Eau: 0,50 €.

<u>FNACA – Demande de mise à disposition gratuite du Polygone, de l'Ogive et de l'Espace Liberté le 13 avril 2013</u>

-DONNE à l'UNANIMITE son accord à la mise à disposition gratuite du Polygone, de l'Ogive et de l'Espace Liberté pour la FNACA (Fédération Nationale des Anciens d'Algérie) le 13 avril 2013, à l'occasion de son congrès départemental organisé par la section de Chevigny-Saint-Sauveur du Comité Départemental.

Rétrocession des parcelles AM n°23, AK n°215, n°226, 313 et 314 – Impasse de la Duy, rue Albert Camus et rue de Seurre

-DECIDE la reprise des parcelles AM n°23, AK n°215, n°226, 313 et 314 – impasse de la Duy, rue Albert camus et rue de Seurre, appartenant à la Coopérative Castors Habitat Bourgogne, pour les intégrer dans le domaine privé de la commune à l'euro symbolique.

<u>Quartier « Les Rosières » - Reprise des voiries et des espaces collectifs dans le domaine privé de la</u> commune

-ACCEPTE à l'UNANIMITE le transfert de propriété amiable des parcelles AN n°1, 42, 79, 85, 92, 98, 100, 103, 104, 105 et AO n°331 d'une superficie totale de 23 719 m² appartenant à la SCI Les Rosières ;

-DIT que ces parcelles seront intégrées dans le domaine privé de la commune à l'euro symbolique ;

-APPROUVE et AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de reprise des équipements et espaces communs telle que présentée :

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte de cession amiable ;

-DIT que les frais de notaire seront à la charge de la Ville de Chevigny-Saint-Sauveur.

ZAC « Les Terres Rousses » – Vente de l'îlot 2d à la SARL MMH Dijon Occas représentée par Monsieur Diko MELKOIAN

-DECIDE par 22 voix pour et 7 abstentions (Mme MACE Jocelyne donne procuration à M. LEGRAND Louis – M. LEGRAND Louis - M. POIREL Denis - Mme GRISON Caroline - M. GAUTHIER Pascal - M. PREIONI Christian -Mme HAZHAZ Dénia) la cession de l'îlot 2d à la SARL MMH Dijon Occas représentée par Monsieur Diko MELKOIAN d'une surface de 1700 m² au prix de 75 € HT le m², soit un total de 127.500 € HT (151.438,55 € TTC) ; -DIT que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

ZAC « Les Terres Rousses » - Annulation de la délibération n°212.12.2012 du 18 décembre 2012

-ANNULE à l'UNANIMITE la délibération n°212.12.2012 du 18 décembre 2012 relative à la vente du lot 3c à Monsieur TRICON, représentant d'ESPRIT HOME.

ZAC « Les Terres Rousses » - Réalisation de la partie sud en régie

-VALIDE par 22 voix pour et 7 abstentions (Mme MACE Jocelyne donne procuration à M. LEGRAND Louis - M. LEGRAND Louis – M. POIREL Denis – Mme GRISON Caroline – M. GAUTHIER Pascal – M. PREIONI Christian – Mme HAZHAZ Dénia) le principe d'une réalisation de l'aménagement de la partie sud de la ZAC "Les Terres Rousses", anciennement dénommée "ZAC 6NA" (sise au sud de la RD n°107) sous la maîtrise d'ouvrage directe de la Commune, c'est à dire en régie directe.

-DIT que le Maire choisira un bureau d'études pour une mission d'assistance technique, urbanistique et juridique en vue de la réalisation de la partie sud de la "ZAC des Terres Rousses" dans le cadre de sa délégation d'attributions de l'article

L. 2122-22 du CGCT;

-DONNE autorisation au Maire pour signer tout contrat, avenant inférieur à 5 %, ou convention de prestations ou de services procéder à l'exécution de ces décisions.

Approbation des conditions générales de recours à la Communauté d'agglomération dijonnaise agissant au titre de sa compétence centrale d'achats.

-APPROUVE à l'UNANIMITE les « Conditions générales de recours à la Communauté d'agglomération dijonnaise agissant au titre de sa compétence centrale d'achats ».

Lancement de la procédure d'appel d'offres pour le marché « entretien des espaces-verts »

AUTORISE à l'UNANIMITE Monsieur le Maire à lancer la procédure de marché « entretien des espaces-verts » en application des articles 33 et 57 à 59 du Code des marchés publics, pour l'entretien d'environ 414 068,2 m² d'espaces verts, 43 741 végétaux et 2 288 mètres linaires de haies;

-DIT que le marché est d'un montant maximum de 170 000 € HT annuel, les crédits correspondants étant inscrits au

budget communal;

-DECIDE que le marché sera lancé pour une durée d'1 an reconductible 3 fois, soit 4 ans ;

-AUTORISE le maire à signer le marché et toutes les pièces annexes à l'issue de la procédure, après avis de la décision

de la commission d'appel d'offres ; ainsi que les avenants de moins de 5% ;

-AUTORISE le cas échéant Monsieur le Maire à lancer un marché négocié à l'issue de la procédure si l'appel d'offres est déclaré infructueux.

Le Maire de Chevigny Saint Sauveur

DE

J BIRIAN

M. ROTGER

NB : le compte rendu intégral de toutes les séances du conseil municipal est tenu à la disposition du public en Mairie.